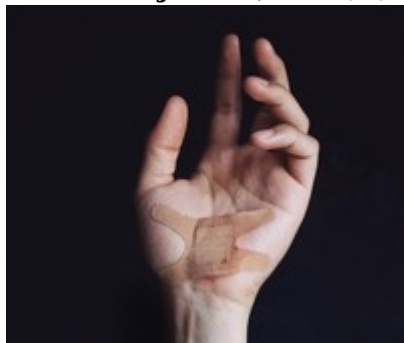




ÉTUDE 2022 - Réparer les violences conjugales. Au delà de la justice, une responsabilité collective

Étude 2022

Par cette recherche, Vie Féminine souhaite sortir de l'unique prisme de l'urgence pour se poser la question de l'après violences conjugales. N'est-il pas légitime que la société réponde aux attentes des femmes lorsqu'elles ont vécu des violences ?

Cette question nous l'avons posée après avoir entendu les besoins des femmes dans leur diversité. Il s'agira donc de considérer la réparation de façon large, au-delà de la justice et d'en faire un enjeu de société.

(Etude 2022)

Dans cette étude, Vie Féminine a pu constater que la reconstruction, pour les femmes victimes de violences, est peu, voire pas accessible uniquement par le biais des institutions. Cette reconstruction, qui participe à la réparation, passe par la nécessité de reconnaître la situation de violences, par l'importance d'accorder du crédit à la parole de la victime, par le devoir d'acter le caractère inacceptable des faits et de se positionner pour répondre aux attentes et besoins de la victime.

Nous y questionnons la place que tiennent la reconstruction et la réparation pour les femmes victimes de violences conjugales à l'intérieur des services et institutions actuels. Les parcours des femmes interrogées sont encore trop souvent des impensés des politiques de lutte contre les violences. Une grande partie de l'étude questionne le recours à la justice comme pouvant avoir une fonction réparatrice pour les femmes. Si entamer une procédure judiciaire peut avoir la fonction symbolique de se redresser et d'affronter l'agresseur, toutes les femmes interrogées témoignent d'une expérience violente dans leurs contacts avec la justice, faisant notamment face à la difficulté de fournir les preuves de ce qu'elles ont vécu.

En tant que mouvement féministe, nous considérons que la société autant que l'auteur est responsable des violences, car elle laisse les violences masculines se perpétuer au sein de ses structures patriarcales. Considérant l'attente de réparation des femmes comme légitime, comment la société dans son ensemble, par l'action des pouvoirs publics, peut faire œuvre de réparation et prendre ses responsabilités vis-à-vis des

parcours de reconstruction des femmes victimes de violences ?

N'est-il pas légitime que la société réponde aux attentes des femmes lorsqu'elles ont vécu des violences ?

Pour creuser davantage les besoins exprimés par les femmes et l'apport de l'éducation permanente féministe dans la réparation et reconstruction, voir aussi "[Se réparer, se reconstruire, après des violences conjugales. Ce que les femmes en disent](#)".

L'ÉTUDE « RÉPARER LES VIOLENCES CONJUGALES. AU DELÀ DE LA JUSTICE, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE » EST TÉLÉCHARGEABLE :

